



Erreur date période essai cdi

Par Mellouz

Bonjour,

J'ai signé un cdi comme employé le 20 avril 2026 avec date et prise de fonction le 23 Mars 2026.

Avec une période d'essai d'un mois renouvelable 1 fois.

Or mon employeur m'a fait signer une prolongation de ma période d'essai d'un mois le 20 avril 2026 dans laquelle il est précisé que ma période d'essai initiale se terminait le 23 mars 2026...

Le 15 mai 2026, il me dit qu'il souhaiterait mettre un terme à ma période d'essai qui pour lui se termine le 23 mai 2026.

Je lui ai répondu qu'il fallait qu'il me licencie car je suis hors période d'essai depuis le 23 Avril 2026.

Il était pas du tout content et me dit que je chipote.

Ai je tort?

Surtout qu'au début j'avais une opportunité dans une autre boîte mais qu'il m'avait retenu en me proposant un cdi au lieu d'un cdd saisonnier et une augmentation de salaire.

Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Vous avez signé une prolongation d'un mois le 20 Avril , pour une période d'essai initiale d'un mois commençant le 23 Mars.

et dont le contrat prévoyait bien 1 mois renouvelable .

Par de là , la période d'essai finit bien le 23 Mai, qu'importe s'il y a une coquille ce qui est facilement démontrable avec tous les autres éléments du contrat .

Le 24 Mai vous ne serez donc plus en contrat, libre à vous de contester au CPH avec vos arguments .

Par Mellouz

Ok merci pour le renseignement